since 1860 منذ
Signature numérique de IMPRIMERIE OFFICIELL DE LA REPUB TUNISIEN
DN : cn=IMPRIMERIE OFFICIELL DE LA REPUB TUNISIEN, ou=IT, 2.5.4.97=VATTN-0011841W, o=IMPRIMERIE OFFICIELL DE LA REPUB TUNISIEN, c=TN
Date : 2026.10.29 15:40:27 +01'00'

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Jeudi 18 joumada I 1448 – 29 octobre 2026 | **169ème année** | **N° 105**

Sommaire

Lois

Loi n° 2026-21 du 28 octobre 2026, relative à la régularisation de la situation des puits agricoles non autorisés..... **2362**

Décrets et arrêtés

Ministère de la Défense Nationale
Nomination d'un chef de service hospitalier **2363**

Ministère de l'Intérieur
Décret n° 2026-267 du 28 octobre 2026, portant expropriation pour cause d'utilité publique au profit de la commune de Sousse, de deux parcelles de terre situées dans le gouvernorat de Sousse, pour la réalisation de la voie prévue au plan d'aménagement de la commune de Sousse **2363**

Ministère des Finances
Nomination d'un chef de centre régional de contrôle des impôts..... **2364**
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la Banque Tuniso-Libyenne..... **2364**

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Décret n° 2026-268 du 28 octobre 2026, portant déclassement de parcelles de terre du domaine public hydraulique au profit du domaine privé de l'Etat... **2364**

Ministère de l'Education

Nomination d'un directeur **2365**
Nomination d'un sous-directeur **2365**
Cessation de fonctions **2365**
Nomination de membres au conseil d'administration du Centre national pédagogique **2365**

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Nomination du Président de l'Université Ez-zitouna **2366**
Nomination du vice-Président de l'Université de Kairouan **2366**
Nomination du directeur de l'Institut supérieur de musique de Sousse **2366**
Cessation de fonctions du directeur de l'Institut supérieur de musique de Sousse **2366**
Nomination de directeurs **2366**
Nomination d'un sous-directeur **2367**
Cessation de fonctions **2367**

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Nomination du directeur de l'Institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Gafsa **2367**
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur **2367**
Nomination de directeurs **2367**
Cessation de fonctions **2368**

Ministère de l'Equipement et de l'Habitat

Nomination d'un sous-directeur **2368**

Lois

Loi n° 2026-21 du 28 octobre 2026, relative à la régularisation de la situation des puits agricoles non autorisés[1].

Au nom du peuple,

L'Assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier - Est régularisée la situation des puits agricoles non autorisés et réalisés avant la date d'approbation de la présente loi, moyennant le paiement d'une redevance de trois mille cinq cents dinars (3 500 DT), selon des conditions et procédures déterminées par arrêté du ministre chargé de l'eau.

Les exploitants agricoles ayant régularisé la situation de leurs puits bénéficient des avantages prévus par la loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016, relative à la loi de l'investissement, et par la loi n° 2017-8 du 14 février 2017, relative à la refonte du dispositif des avantages fiscaux. Ces avantages ne peuvent être réclamés avec effet rétroactif.

Les demandes de régularisation sont recevables jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date de publication de l'arrêté du ministre chargé de l'eau.

Art. 2 - Sont obligatoirement rejetées les demandes de régularisation comportant des données erronées.

Art. 3 - La décision de régularisation est annulée s'il est établi que le bénéficiaire a manqué aux obligations qui lui incombent.

Art. 4 - Sont abrogées les dispositions de l'article 81 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, relative à la loi de finances pour l'année 2025.

La présente loi sera publiée au Journal officiel de la République tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 28 octobre 2026.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'Assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 27 octobre 2026.

Décrets et arrêtés

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par arrêté du ministre de la défense nationale du 23 octobre 2026.

Le colonel major médecin Chaker Bouguerra, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est chargé des fonctions de chef de service de prévention et de sécurité de soins à l'hôpital militaire principal d'instruction de Tunis, à compter du 23 octobre 2026.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 2026-267 du 28 octobre 2026, portant expropriation pour cause d'utilité publique au profit de la commune de Sousse, de deux parcelles de terre situées dans le gouvernorat de Sousse, pour la réalisation de la voie prévue au plan d'aménagement de la commune de Sousse.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2016-53 du 11 juillet 2016, relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, telle que modifiée et complétée par le décret-loi n° 2022-65 du 19 octobre 2022,

Vu l'avis du Tribunal administratif.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Sont expropriées pour cause d'utilité publique au profit de la commune de Sousse en vue d'être incorporées au domaine public communal routier, deux parcelles de terre situées dans le gouvernorat de Sousse, pour la réalisation de la voie prévue au plan d'aménagement de la commune de Sousse au niveau de l'Avenue Abou Hamed Elghazeli, entourées d'un liséré rouge sur le plan annexé au présent décret et indiquées au tableau suivant :

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	Situation foncière	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
1	T.F n°29069 Sousse	Immatriculé	402 m²	402 m²	Fadhila, Raja, Amel et Monia filles de Abdeljalil Ben Ali Ben Fredj.
2	Parcelle 2 du plan de bornage du T.F n°29072 Sousse	Immatriculé	693 m²	325 m²	Siham, Hakima, Afifa, Hayat, Sahloula, Bouraoui fils de Mahmoud ben Khalifa Nebli et Rim fille de Karim ben Abdelhamid Nebli.

Art. 2 - Sont également expropriés, tous les droits mobiliers et immobiliers qui grèvent ou pourraient grever les deux parcelles de terre mentionnées dans l'article premier du présent décret.

Art. 3 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 28 octobre 2026.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

MINISTERE DES FINANCES

Par arrêté de la ministre des finances du 21 octobre 2026.

Le chef de centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances est affecté, conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Référence de nomination	Centre d'affectation	Date d'affectation
Lotfi Gharsali	Décret Présidentiel n° 2022-609 du 8 juillet 2022	Centre régional de contrôle des impôts de Siliana	1er novembre 2026

Par arrêté de la ministre des finances du 21 octobre 2026.

Monsieur Kamel Gomri est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la Banque Tuniso-Libyenne en remplacement de Madame Besma Loukil, et ce, à compter du 7 janvier 2026.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE MARITIME

Décret n° 2026-268 du 28 octobre 2026, portant déclassement de parcelles de terre du domaine public hydraulique au profit du domaine privé de l'Etat.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 75-16 du 31 mars 1975, portant promulgation du Code des eaux, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment par la loi n° 2001-116 du 26 novembre 2001,

Vu le décret n° 87-1202 du 4 septembre 1987, fixant la procédure de délimitation des cours d'eau, des lacs et sebkhas relevant du domaine public hydraulique, tel que modifié par le décret n° 89-1059 du 27 juillet 1989,

Vu le décret gouvernemental n° 2021-120 du 8 février 2021, relatif aux opérations immobilières relevant du domaine privé de l'Etat.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Sont déclassées du domaine public hydraulique au profit du domaine privé de l'Etat des parcelles de terre d'une superficie totale 10077 m^2 sises à l'AZIB de la délégation de Menzel Jemil du gouvernorat de Bizerte telles qu'elles sont délimitées par les lettres j,k,l,m,n,o,p,q,r,s sur le plan des travaux particuliers divers N° 108844 (rectifié) annexé au présent décret, et ce, pour l'aménagement de la zone industrielle l'AZIB du gouvernorat de Bizerte au profit de la société « Pôle de compétitivité de Bizerte ».

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 28 octobre 2026.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par arrêté du ministre de l’éducation du 29 octobre 2026.

Madame Najla Gargabou épouse Chouchen, administrateur général de l'éducation, est chargée des fonctions de secrétaire général de l'Institut des métiers de l'éducation et de la formation à Korba.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2007-2116 du 14 août 2007, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l’éducation du 29 octobre 2026.

Monsieur Hichem Fnia, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de directeur adjoint chargé de la recherche et de l'innovation pédagogique et de la documentation à l'Institut des métiers de l'éducation et de la formation à Korba.

En application des dispositions de l'article 8 du décret n° 2007-2116 du 14 août 2007, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l’éducation du 29 octobre 2026.

Monsieur Slaheddine Aouadi, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est déchargé des fonctions de directeur du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Tunis 1.

Par arrêté du ministre de l’éducation du 29 octobre 2026.

Monsieur Walid Hammedi, administrateur conseiller de l'éducation, est déchargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation au cycle préparatoire et à l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Tunis 1.

Par arrêté du ministre de l’éducation du 22 octobre 2026.

Monsieur Walid Hermassi est nommé membre représentant le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime au conseil d'administration du Centre national pédagogique à compter du 23 juin 2026 en remplacement de Madame Rachida Abrougui.

Par arrêté du ministre de l’éducation du 22 octobre 2026.

Madame Houda Mkadmini est nommée membre représentant le ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie au conseil d'administration du Centre national pédagogique à compter du 23 juin 2026 en remplacement de Madame Amira Ben Mohamed.

Par arrêté du ministre de l’éducation du 22 octobre 2026.

Madame Meriam Hadj Belgacem Allagui est nommée membre représentant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique au conseil d'administration du Centre national pédagogique à compter du 16 octobre 2026 en remplacement de Madame Najla Bohli Mazkar.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Par décret n° 2026-269 du 28 octobre 2026.

Monsieur Mohamed Rezgui, professeur d'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de président de l'Université Ez-zitouna, à compter du 1er juillet 2026.

Par décret n° 2026-270 du 28 octobre 2026.

Monsieur Noamen Guermazi, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de vice-président de l'Université de Kairouan, à compter du 4 mai 2026.

Par décret n° 2026-271 du 28 octobre 2026.

Monsieur Wassim Jomaa, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur de l'Institut supérieur de musique de Sousse, à compter du 27 juillet 2026.

Par décret n° 2026-272 du 28 octobre 2026.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Fakher Hakima, maître-assistant de l'enseignement supérieur, en qualité de directeur de l'Institut supérieur de musique de Sousse, à compter du 1er juillet 2026.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 14 octobre 2026.

Madame Samia Kilani épouse Hamdi, administrateur général de la santé publique, est chargée des fonctions de directeur d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au foyer universitaire El Yassamine à Ibn Khaldoun.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 20 octobre 2026.

Madame Asma Daoud épouse Zaghdane, maître-assistant de l'enseignement supérieur, est chargée des fonctions de directeur des stages à la Faculté des sciences économiques et de gestion de Sousse à compter du 28 juillet 2026.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 22 octobre 2026.

Les deux enseignants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent, sont chargés des fonctions de directeur des études, vice-doyen, et directeur des stages, à la Faculté des sciences juridiques, économiques et de gestion de Jendouba conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Grade	Fonction	Date d'effet
Mongi Boulehmi	Maître-assistant de l'enseignement supérieur	Directeur des études, vice-doyen	18 mai 2026
Tarek Ghazouani		Directeur de stages	

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 21 octobre 2026.

Madame Faiza Trabelsi, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de sous-directeur des bourses, des prêts et des aides sociales à la direction des œuvres universitaires à l'Office des œuvres universitaires pour le Centre.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 21 octobre 2026.

Madame Mariem Zouari, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est déchargée des fonctions de chef de service du suivi des projets à la sous-direction de la gestion et du suivi à la direction des projets pédagogiques à la direction générale de la rénovation universitaire au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à compter du 1er octobre 2026.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Par décret n° 2026-273 du 28 octobre 2026.

Monsieur Othman Khaldi, maître de conférences, est chargé des fonctions de directeur de l'Institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Gafsa, à compter du 19 décembre 2025.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 14 octobre 2026.

Monsieur Néjib Chaâbane, professeur principal émérite classe exceptionnelle de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de l'unité du développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Ben Arous.

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 18 juillet 2022, l'intéressé bénéficie de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 14 octobre 2026.

Monsieur Majid Aouini, professeur principal émérite classe exceptionnelle de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de l'unité du développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Gabès.

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2022, l'intéressé bénéficie de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 14 octobre 2026.

Madame Malika Dâassi, professeur principal émérite classe exceptionnelle de la jeunesse et de l'enfance, est chargée des fonctions de chef de l'unité du développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Jendouba.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressée bénéficie de la fonction et des avantages de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 14 octobre 2026.

Monsieur Sofiane Ben Arfa, professeur principal émérite classe exceptionnelle de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de l'unité du développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du Kef.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 14 octobre 2026.

Monsieur Lotfi Moghrane, professeur principal émérite classe exceptionnelle de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de l'unité du développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Siliana.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 14 octobre 2026.

Monsieur Faouzi Boudhalâa, professeur principal émérite classe exceptionnelle de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de l'unité du développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Nabeul.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 14 octobre 2026.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed Ghaouari, professeur principal émérite classe exceptionnelle de la jeunesse et de l'enfance, en qualité de chef de l'unité du développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Ben Arous.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'HABITAT

Par arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 19 octobre 2026.

Monsieur Jamel Ben Yahieten, ingénieur général, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires générales à la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement et de l'habitat.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN.0330.7921* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T*

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 29 octobre 2026"